

« **Des dispenses de suivi et de validation d'une partie des unités d'enseignement** de la formation en ostéopathie définie dans l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie **sont accordées** de droit aux personnes titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, de sage-femme, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et d'infirmier ainsi qu'**aux personnes ayant validé une première année scientifique dans le domaine de la biologie ou de la médecine** » (Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe)

Pour les personnes ayant obtenu la moyenne en 1^{ère} année de PACES ou de Licence de Biologie

Les personnes ayant obtenu la moyenne à l'issue d'une première année scientifique dans le domaine de la biologie ou de la médecine sont dispensées des enseignements validés durant cette première année parmi les enseignements suivants :

Domaine d'enseignement	Année	Heures de dispense
1.1 : Biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie	1 ^{ère} année	60 heures
1.3 : Histologie, embryologie, génétique	1 ^{ère} année	70 heures
1.4 : Biophysique et biomécanique	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	60 heures de biophysique
1.5 : Anatomie et physiologie générale	1 ^{ère} année	20 heures
6.4 : Méthodologie de la communication écrite et orale, méthodes de travail	1 ^{ère} année	20 heures
2.1 : Pharmacologie générale	4 ^{ème} année	40 heures

Pour les personnes ayant obtenu la moyenne en 1^{ère} année de STAPS avec préparation concours de kinésithérapeute

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université Rennes 2, des dispenses d'enseignement sont également prévues pour les étudiants émanant de STAPS - parcours kinésithérapeute - ayant validé leur 1^{ère} année d'études :

Domaine d'enseignement	Année	Heures de dispense
1.1 : Biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie	1 ^{ère} année	60 heures
1.3 : Histologie, embryologie, génétique	1 ^{ère} année	70 heures
1.6 : Anatomie et physiologie du système nerveux	1 ^{ère} année	40 heures